

# SÉCURITÉ INCENDIE - EXERCICE D'ÉVACUATION

## FORMATION

### OBJECTIFS DE FORMATION

- Maîtriser la procédure évacuation de l'entreprise,
- Reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale,
- Connaître le rôle des équipes d'évacuation, Connaître les cheminements d'évacuation de l'établissement,
- Évacuer rapidement et en bon ordre en cas d'incendie.

### MÉTHODES ET MOYENS

#### PÉDAGOGIQUES

**Avant** : rencontre avec le Chef d'établissement ou représentant afin de déterminer les modalités de l'exercice.

**Pendant** : analyse et observation des conditions d'évacuation et de l'organisation.

**Après** : débriefing à chaud avec les acteurs.

## PROGRAMME

### PROGRAMME

#### DÉROULEMENT DE L'EXERCICE :

- Réalisation par l'ensemble des salariés d'une zone, d'un site ou d'un établissement, d'un exercice ou d'une simulation de l'évacuation,
- Rassemblement de l'équipe de première intervention (si elle existe) ou du personnel désigné ou formé à l'évacuation,
- Déclenchement de l'alarme par le responsable sécurité de l'établissement (ou son représentant) ou le formateur, sous la responsabilité de Chef d'établissement,
- Évacuation du public et/ou du personnel sous la direction de l'équipe de première intervention ou du personnel désigné.

## CONDITIONS

**Public visé** : L'ensemble du personnel.

**Pré-requis** : Aucun niveau de connaissances préalable n'est requis pour suivre cette formation.

**Visite médicale** : Pour le personnel stagiaire, conformément à l'article LP 261-4 du Code du Travail, l'entreprise s'engage sur les aptitudes du ou des stagiaires à suivre la formation.

**Lieu** : Locaux du client.

**Effectif** : Tous les salariés de l'entreprise.

**Durée totale** : 2 heures (en moyenne)

**Tarifs** : Nous consulter

**Éligibilité** : NON FPC

## ÉVALUATION

**Évaluation des compétences et du dispositif :**

Évaluation continue.

#### Recommandations au Chef d'établissement :

Cet exercice doit être réalisé dans l'entreprise. Il permet de mesurer l'efficacité du dispositif de prévention du risque incendie de votre entreprise. La durée intègre la préparation de l'exercice, son suivi et le compte-rendu au Chef d'établissement ou le responsable sécurité, Le visa et la signature du formateur peuvent être portés sur le registre de sécurité.